N° 137. Vendredi 9 Juin 1848. 19me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an . . .	26 fl.	30 fl.
» six mois . .	14 »	16 »
» trois mois .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, *Spui*, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,

Chez M. van Weelden, libraire, *Spui*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Poten*, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, LE 8 JUIN.

REVUE POLITIQUE.

De graves désordres ont eu lieu, le 5 juin, à Londres, causés par les démonstrations des chartistes. La lutte a été vive, mais la force est restée à la loi. Trente constables environ ont été plus ou moins blessés; une centaine des principaux insurgés ont été arrêtés et remis entre les mains de la justice.

La contradiction que nous avons signalée hier entre les nouvelles d'Italie publiées par les journaux français et celles que nous apportent les feuilles allemandes, est aujourd'hui plus flagrante que jamais. Il n'est pour l'expliquer d'autre moyen que de dire que deux engagements ont eu lieu, l'un entre les Autrichiens et les troupes napolitaines et toscanes, l'autre entre l'armée sarde et un corps impérial. Dans le premier, les Autrichiens ont remporté la victoire, dans le second ils ont essuyé une déroute complète.

La *Gazette piémontaise* publie le récit officiel de la bataille qui a été livrée à Goïto. Il faut bien croire que ce récit est vrai, puisqu'il est officiel. Il en résulte qu'à la suite d'une affaire brillante, où les troupes impériales ont éprouvé de grandes pertes, Peschiera s'est rendue.

La séance d'avant-hier de l'Assemblée nationale de France a donné de nouveau le spectacle du peu d'accord qui règne entre cette Assemblée et les ministres. La commission exécutive a encore échappé à une crise qui menaçait de l'emporter violemment. La question était posée entre le projet de rachat des chemins de fer présenté par le gouvernement, et le projet du comité des finances opposé à ce rachat, et indiquant d'autres ressources pour faire face aux besoins du trésor. Il ne s'agissait pas encore de trancher la question entre les deux systèmes, mais d'une simple question de priorité. Le débat a été long et d'une extrême vivacité; il a fallu un scrutin secret pour le terminer, et, contre toutes les prévisions, la priorité a été accordée au projet du gouvernement par une majorité de 25 voix sur 749 votants. MM. Garnier-Pagès et M. Duclerc se sont amèrement plaints des mauvaises dispositions que rencontrent leurs projets financiers dans une partie de l'Assemblée.

Nous ne voyons encore aucun résultat décisif au sujet des nouvelles élections dont on s'occupe depuis trois jours en France. Si l'on juge de ces élections par les premiers résultats connus, ainsi que nous le disions hier, le parti modéré l'emportera.

Un nouveau conflit diplomatique vient de surgir entre les cabinets de Madrid et de Bruxelles. Le gouvernement espagnol a fait reconduire jusqu'à la frontière M. le comte de Hamal, secrétaire de la légation belge. Au dire des journaux, ce diplomate serait dénoncé comme ayant, accusé d'avoir trempé dans une intrigue ayant pour but le renversement de Narvaez.

Il paraît que les habitants slaves de la Bohême ne se sont pas arrêtés, pour l'exécution de leurs projets, à la missive du ministère autrichien dont nous avons fait mention hier. Malgré la déclaration d'illégalité dont avait frappé le cabinet de Vienne, le congrès slave a passé outre, et, dès sa première séance, il a décidé affirmativement la question vitale que l'Autriche doit être non un empire allemand, mais un empire slave. Cette résolution aura sans doute les conséquences les plus graves.

La presse s'est vivement occupée de l'attitude prise par la fédération helvétique vis-à-vis la nouvelle république française et surtout à l'égard des Piémontais. On paraît avoir oublié que depuis plus d'un an le *Vorort* s'était complétement séparé de la politique française dans la question des 7 cantons formant le *Sonderbund*, pour suivre la politique de l'Angleterre, qui savait si habilement traîner les négociations en longueur que les notes diplomatiques arrivèrent après coup. La Suisse n'a pas encore abandonné cette marche politique. Elle paraît régler sa conduite d'après celle suivie par le cabinet de St-James.

Il est tout naturel que le président Ochsenbein dût être en butte aux plus violentes attaques de la part des républicains rouges, qui avaient compté sur lui avec une confiance entière et qui se voient maintenant ainsi éconduits. M. Ochsenbein avait, du reste, complétement triomphé dans toutes les occasions où ses adversaires voulaient le mettre en contradiction avec lui-même, et à la veille de la remise de son pouvoir de président à son successeur, M. Funk, il a justifié d'une manière éclatante la politique suivie par lui dans la question italienne. L'ancien président ne voit dans cette guerre qu'un désir de changement de dynastie, mais il ne la considère pas comme une guerre de principes.

Pour rendre complet l'échec de ses adversaires, qui sont las de la neutralité de la Suisse, M. Ochsenbein a communiqué à la diète la note de l'envoyé de la Lombardie, dont nous avons fait mention dans notre numéro d'avant-hier. Bien que l'envoyé lombard soit revenu le lendemain à d'autres opinions, il n'est pas moins vrai que l'Europe a appris d'une source, on ne peut plus digne de foi, quels sont les auxiliaires que l'on envoie pour délivrer l'Italie.

La situation financière de l'Autriche, dit la *Gazette universelle d'Augsbourg*, commence à se ressentir des événements d'Italie; cette situation devient de plus en plus inquiétante. Le ministre des finances, après avoir, il y a peu de jours, eu recours à une mesure extrême, adoptée avec le consentement de l'administration de la banque nationale, relativement à l'échange des billets de banque, a dû, le 1er juin, recourir à un autre moyen qui n'est pas moins extrême. Il a ordonné que tous les fonds soit en espèces, soit en papier-monnaie, qui jusqu'à ce jour avaient été consignés dans la caisse de dépôt ou aux *tribunaux matrimoniaux*, devront désormais être déposés à la caisse d'amortissement des fonds publics, où ils resteront jusqu'au jour où leur restitution devra s'opérer. Il en sera payé un intérêt de 5 p. c.

Si l'on considère le fâcheux résultat de l'état financier du mois d'avril, (que nous avons fait connaître dans notre numéro d'hier) qui constate un déficit de plus de cinq millions qu'il a fallu couvrir par un emprunt fait à la Banque, il résulte clairement, continue la feuille bavaroise, que ni la défense de l'exportation du numéraire, ni la convention conclue au mois d'avril avec la Banque au sujet des 45 millions en obligations hypothécaires sur les salines de Gmunden, n'a pu porter un remède efficace à la situation qui ne peut qu'empirer de jour en jour. Les armements considérables et le maintien d'une armée sur le pied de guerre doivent être probablement continués encore pendant quelque temps, jusqu'à ce que la guerre ou la paix ait décidé la grande question italienne; et si nous envisageons l'état de choses tel que nous le dépeignent les correspondants les plus impartiaux, nous sommes obligés d'avouer que l'Autriche joue le jeu de qui perd gagne. Aucun homme d'État de l'empire ne se fait illusion à cet égard. Admettons un instant la possibilité que les armées autrichiennes parviennent à soumettre les États du royaume lombardo-vénitien, quelles réductions l'Autriche pourra-t-elle faire dans son armée? Aucune.

S'il est vrai, ainsi qu'il a été dit, que d'autres puissances voudront employer la médiation pour débrouiller ce chaos inextricable de difficultés, on peut espérer de voir sauver la situation; autrement elle est sans remède.

—D'après tous les renseignements qui nous parviennent sur les séances du conseil d'État et du conseil des ministres qui ont eu lieu hier à plusieurs reprises, et même jusqu'à une heure fort avancée de la soirée, il paraît que l'examen du projet de Loi-Fondamentale modifiée est terminé, et qu'on a tout lieu de croire que dans les deux conseils il a régné une unanimité parfaite d'opinions.

— Le duc Bernard de Saxe-Weimar vient d'arriver dans cette résidence et est descendu à l'*Hôtel de l'Europe*.

— Aujourd'hui à une heure, une députation du Luxembourg, composée de MM. P. C. Wurth, ancien échevin de la ville et cidevant membre des États, chevalier du Lion-Néerlandais; B. Ambrosy, curé-doyen de la ville de Luxembourg; Weber, professeur; Jonas, avocat; Muller et Adam négociant, a eu l'honneur d'être reçue par le Roi. Cette députation, qui représente toutes les catégories de la population luxembourgeoise, est venue à La Haye pour protester du dévouement et de l'attachement des habitants de Luxembourg à S. M. le Roi Grand-Duc. Cette commission a quitté S. M., profondément touchée de l'accueil bienveillant qu'elle en avait reçue.

— Ce matin le bruit courait à Rotterdam que l'incendie de l'église de *Grove-Street Camden-Town*, à Londres avait eu lieu à la suite d'une nouvelle émeute des chartistes. Cet avis nous était parvenu par voie extraordinaire; mais d'après les journaux anglais, que nous recevons à l'instant, nous voyons que cet incendie a été causé par un accident.

(Corresp. particulière du *Journal de La Haye*.)

FRANCFORT, 6 JUIN 1848.

Les partis commencent à se dessiner dans l'Assemblée Nationale. J'ai sous les yeux un projet de programme du centre gauche, un exposé de principes du côté gauche, et un manifeste motivé du parti radical démocratique. Voilà donc chaque parti qui plante son drapeau, autour duquel pourront se ranger tous ceux qui le considéreront comme le leur. Remarquez, toutefois, que le centre gauche n'a pas encore dit son dernier mot, puisqu'il ne publie que le projet de son programme. Il déclare en outre qu'il ne veut blesser personne, ni agir despotiquement envers la minorité; il fera à celle-ci et aux partis divergents toutes les concessions que comporteront ses principes. Avant tout, il s'occupera, en laissant provisoirement de coté toute autre question secondaire, de la constitution de l'Empire d'Allemagne. Voici les principes proclamés par le parti du centre gauche.

L'Allemagne forme un état fédératif avec une constitution monarchique et avec les droits du peuple et les institutions suivantes:

1° *Droits du peuple.* Les droits devront être discutés et votés. Au nombre de ces droits sont compris la garantie de sa langue et des institutions y relatives de toutes les nations faisant partie de la confédération, quoique non d'origine germanique.

2° *Le pouvoir législatif.* Le pouvoir législatif émane du peuple et est exercé par ses représentants. Mais, d'après le sens que le centre gauche donne du mot *peuple*, les princes en font partie, et, dans l'intérêt même de la liberté, ceux-ci devront prendre part à l'exercice du pouvoir législatif. Le centre gauche désire que la constitution de l'Empire soit soumise au libre vote des princes et des chambres des différents États, afin que l'on ne puisse pas dire que cette constitution a été imposée, ce qui ne servirait que trop bien tôt ou tard des tentatives de réaction. Tout en contestant aux différents États le droit de discuter article par article la constitution de l'empire, ce qui rendrait impossible d'atteindre jamais le but, le centre gauche reconnaît cependant à ces États le droit de réclamer que l'on modifie toute disposition inconciliable avec un ordre de choses, ou avec des rapports existants dans ces États, qu'il serait impossible de changer.

Le pouvoir législatif pour l'Empire d'Allemagne sera exercé: 1°, par une chambre des représentants, composée de membres élus par le peuple pour un terme de cinq années, d'après une base très large et un cens électoral ou électif. L'élection se fera cependant, d'une manière *indirecte*, attendu que la très grande majorité des Allemands s'est prononcée pour le mode d'élection, qui se recommande aussi, ajoute le centre gauche, sous beaucoup de considérations. 2°, par un sénat ou chambre des États.

Tandis que l'ensemble du peuple allemand, sans égard aux États particuliers qui forment l'empire, est représenté par la chambre populaire, ces États particuliers et leurs gouvernements sont représentés par le sénat. Cette chambre est composée d'envoyés des divers États. Les deux chambres ont les mêmes droits en tant qu'il s'agit de l'exercice du pouvoir législatif et chacune a le droit d'initiative.

Les lois ne sont toutefois obligatoires qu'en tant qu'elles émanent du commun accord des deux chambres. Le chef de l'Empire, comme tel, ne participe pas à l'exercice du pouvoir législatif, s'il est en même temps prince régnant d'un des États de l'Empire; son gouvernement, comme tel, est représenté au sénat. Toutefois, le chef de l'Empire peut proposer des projets de loi aux chambres. Les demandes d'argent et tout ce qui regarde les impôts sont exclusivement de la compétence de la chambre populaire. Les deux chambres réunies forment la diète de l'Empire, qui doit être convoquée annuellement à une époque déterminée.

3° *Le pouvoir exécutif.* A la tête du pouvoir exécutif se trouve un chef non responsable. Le centre gauche pense que le temps n'est pas encore venu de s'occuper de la personne et du titre de ce chef, ni du mode d'après lequel il sera élu. On n'est d'accord que sur un point, à savoir que l'on ne veut ni un empereur héréditaire ni un empereur électif; comment le choisira-t-on alors? Le chef non responsable de l'empire occupe la place et est revêtu de l'autorité d'un monarque constitutionnel. Son conseil d'État est composé de 12 membres du sénat et de 12 membres de la chambre populaire. Chaque chambre nomme ses membres du conseil d'État dont le consentement est d'une condition *sine qua non* de tout acte du gouvernement, comme par exemple, les conventions provisoires avec d'autres États, les déclarations de guerre, traités de paix, etc. Les actes de gouvernement proprement dits sont exécutés par un ministre responsable, présidé par le chancelier de l'Empire. Aucun acte ne saurait être mis à exécution à moins d'être signé par le chancelier et le ministère que la diète soutient. Le ministère est responsable de ses actes envers chaque chambre qui peuvent l'une comme l'autre le mettre en état d'accusation. L'accusation est examinée, et le jugement prononcé en audience publique par la cour suprême de justice de l'Empire. Cette cour forme un corps indépendant qui se choisit son président. Pour la première fois cette cour s'organise de manière à ce qu'une moitié de ses membres soit élue par la chambre populaire et l'autre moitié par le sénat. S'il il y a ensuite des places vacantes, la cour propose trois candidats parmi lesquels le sénat et la chambre populaire choisissent à tour de rôle le membre de la cour. Les deux chambres peuvent d'un commun accord dissoudre la cour de justice et en nommer une nouvelle. Cette cour décide aussi les différends qui peuvent s'élever entre les gouvernements et les États de l'empire.

4° *Rapports entre la constitution de l'Empire et celle des États particuliers.* Chaque état particulier conserve son intégrité en tant que cela s'accorde avec les institutions de l'Empire en général. Chaque État particulier a le droit d'organiser ses institutions selon ses besoins, pourvu que ces institutions ne soient pas contraires à la constitution de l'Empire.

Voilà le programme de notre centre gauche. Demain je vous ferai connaître non pas ce qu'a projeté ou ce que propose le côté gauche et le côté radical démocratique, mais ce que veulent ces deux partis formés au sein de l'Assemblée constituante allemande.

Nouveau conflit diplomatique en Espagne.

Une lettre de Madrid, en date du 29 mai, annonce que la veille, le gouvernement espagnol, après avoir d'abord simplement envoyé ses passeports à M. le comte Frédéric de Hamal, secrétaire de la légation belge, s'est décidé à le faire enlever en quelque sorte. Il aurait été mis dans une chaise de poste, pour être conduit sous l'escorte de la gendarmerie, jusqu'aux frontières de France. Ce fait avait été, du reste, entouré du plus grand mystère, et le 29, il était encore ignoré de la population de Madrid.

D'après cette lettre, M. de Hamal se serait trouvé impliqué dans une intrigue de palais, qui avait pour but le renversement de Narvaez, qui aurait remplacé comme chef du cabinet et de l'armée par le général O'Donnell.

Cette nouvelle est confirmée par les journaux anglais.

On lit à ce sujet dans *El Popular*, journal de Madrid, du 31 mai:

Nous apprenons que le comte de Hamal, chargé d'affaires de Belgique, a reçu de son gouvernement un congé dont il doit faire usage immédiatement et sans attendre de remplaçant; il paraît que ce rappel subit et peu honorable pour le comte, a été motivé par une dépêche adressée par le gouvernement espagnol au gouvernement belge, lequel, reconnaissant la justice de la réclamation, s'est hâté d'y accéder, désapprouvant de cette manière la conduite de son représentant et approuvant la raison et la justice avec lesquelles le cabinet de Madrid a procédé dans cette affaire.

» Si don Salustiano eût été moins passionné et s'il eût été aussi sensé que le ministère belge, nous croyons qu'il ne se serait pas vu dans l'embarras où il s'est trouvé devant les chambres de son pays, dans lesquelles nous doutons qu'il ait exprimé franchement toute la vérité, et qu'il ait présenté tous les documents relatifs à la question, auquel cas son manque de raison et de tact, son aveuglement et son étourderie auraient apparu encore plus. »

Nouvelles d'Italie.

Voici les bulletins officiels que publient les journaux italiens sur les derniers événements du théâtre de la guerre.

Prise de Peschiera. — Les troupes piémontaises se sont emparées de Peschiera; elles ont, en outre, remporté à Goïto, sur les Autrichiens, une victoire signalée. La *Gazette piémontaise* du 1er juin annonce ces deux nouvelles importantes dans un supplément extraordinaire que voici:

Bulletin de l'armée.

Goïto, 30 mai 1848, à 7 h. 1/2 du soir.

Trente mille Autrichiens ont attaqué nos positions de Goïto; quinze mille des nôtres les ont défendues, et, en rase campagne, ont complétement battu l'ennemi. Le général Bava, qui commandait nos troupes, a déployé le plus grand courage.

Le roi a reçu une contusion à l'oreille, et le duc de Savoie a été blessé à la jambe; ni l'un ni l'autre n'est descendu de cheval. Deux régiments de cavalerie poursuivent l'ennemi en déroute.

La nouvelle de la prise de Peschiera se répand à l'instant.

Seconde édition, 8 heures 1/2.

Voici les détails authentiques que nous recevons à l'instant:

Peschiera est au pouvoir de nos troupes. Les efforts de l'ennemi pour retarder ou empêcher la prise de la place ont échoué.

Avant-hier, le maréchal Radetzky arrivait, après une marche forcée, avec 20 ou 25,000 hommes, de la cavalerie et une artillerie nombreuse, de Vérone à Mantoue.

La garnison ainsi renforcée faisait hier une sortie contre les troupes toscanes qui entouraient la forteresse, sur la rive droite du Mincio.

Ces troupes, qui avaient déjà repoussé vigoureusement toutes les sorties faites jusqu'ici par l'ennemi, après avoir résisté pendant trois heures aux forces considérables qui les avaient attaquées inopinément, ont dû abandonner leurs positions; à ce moment accourait à leur décharge le lieutenant-général Bava, avec une partie des troupes du premier corps d'armée de Costosa à Volta, et son apparition subite a contraint l'ennemi: en même temps nos troupes obtenaient le plus brillant succès à l'extrémité gauche de notre position, à Lézise et à Colletara. L'ennemi, qui s'attendait à troubler de ce côté, de plus près et directement le siége de Peschiera, a été vivement repoussé, avec une perte considérable, par la quatrième division, sous les ordres du lieutenant-général Frederici.

En conséquence, ce matin le roi mandait sous les ordres du lieutenant-général Bava, outre la majeure partie des troupes de son corps d'armée, cel-

les de la division de réserve. Retant de Valeggio et de Volta, le corps d'armée [illegible] près de Mantoue sans pouvoir rencontrer l'ennemi, qui paraissait bien décidé à ne pas sortir de la forteresse.

S. M. avait déjà ordonné que les troupes [illegible] de Goito, et elle s'apprêtait à rentrer à son quartier-général de Valeggio, quand le bruit du canon annonça que la bataille était commencée: le roi, enchanté, tourna le front à l'ennemi, et courut rejoindre les combattants devant Goito.

Là, la lutte fut acharnée, mais les excellentes dispositions du baron Bava, général commandant, secondé par la valeur éprouvée du duc de Savoie, commandant la division de réserve, par le général d'Aviliars, commandant première division par le chevalier Olivier, général de cavalerie, et par l'artillerie qui, est au-dessus de tout éloge, ont obtenu un plein succès, et les Autrichiens ont été mis en déroute.

La cavalerie, lancée contre les fugitifs au moment décisif, a complété la déroute.

A ce moment, la nouvelle de la prise de Peschiera arrivait au roi, et lui même l'annonçait à sa vaillante armée, qui répondait par d'immenses acclamations de Vive le roi! vive l'Italie! Le centre coup d'un boulet de canon tombé à côté de S. M. lui a fait une contusion à l'oreille; le duc de Savoie, de son côté, a reçu une blessure heureusement sans gravité.

La victoire remportée aujourd'hui contre des troupes de beaucoup plus nombreuses, cause à l'armée royale une joie d'autant plus grande que les pertes en morts et blessés sont peu considérables. Nous nous réservons de donner de plus grands détails sur les événements que nous venons de raconter succinctement.

Signé, DE SALASCO.

— La *Gazette Universelle* d'Augsbourg publie aujourd'hui les bulletins milanais qu'on vient de lire, les accompagnant des quelques lignes suivantes:

» Pour ce qui concerne nos bulletins, nous renvoyons nos lecteurs à nos correspondances de Vérone qui sont du 1er juin, et dans lesquelles il ne se trouve pas un mot de la prise de Peschiera par les Piémontais. On a vu dans le bulletin du maréchal Radetzki qu'il avait ordonné le 28 et le 29 de fausses attaques du côté de Pastrengo pour cacher à l'ennemi le mouvement vers Mantoue. Nous sommes aujourd'hui sans autres détails.

» La garnison autrichienne de Peschiera est partie le 31 mai pour être conduite et embarquée à Ancône, avec obligation de ne plus servir contre l'Italie pendant la guerre.

» Il paraît que le roi a présenté de nouveau, mais vainement encore, la bataille à l'ennemi réfugié dans les murs et sous le canon de Vérone.

— Le fameux Roméo, ses deux fils, et deux autres députés napolitains, sont en Calabre, qui est toute en insurrection. Les habitants sont prêts à marcher contre la capitale; quinze cents Siciliens ont déjà passé le détroit avec dix pièces de canon, pour donner la main à leurs frères de Calabre.

— Une correspondance particulière donne les détails suivants:

« Turin, 1er Juin.

» Le canon de la citadelle annonçait ce matin un fait bien honorable pour les armes italiennes; trente mille Autrichiens ont attaqué Goito, près Peschiera, afin de conserver ce point le passage de nos troupes, et de délivrer en même temps Peschiera du siége qui la serrait de près. Quinze mille Piémontais ont complétement battu en rase campagne *nos anciens maîtres*, et les ont battus avec une [illegible] sans exemple.

» Le roi, toujours exposé au feu, a été légèrement blessé par un éclat de mitraille près de l'oreille; son fils, le duc de Savoie, a eu une blessure plus grave dans la cuisse; le général Bava s'est très distingué dans ce combat, ainsi que le colonel Lamarmora, qui, avec son admirable artillerie légère, a fait un carnage épouvantable de l'ennemi.

» Il y a quelques jours, Peschiera n'avait pas voulu se rendre à la sommation qui lui fut faite, après un terrible bombardement, si ce n'est à la condition de pouvoir transporter la garnison autrichienne, avec armes et bagages, dans les murs de Vérone.

» Cette résistance du brave commandant Rath était déterminée par des signaux de Vérone, indiquant que Radetzki préparait un mouvement; il sortit en effet, mais, comme vous voyez, il aurait mieux valu pour lui qu'il fût resté à Vérone. A la suite du glorieux combat de Goito, à peu de distance de Peschiera, cette forteresse s'est rendue à discrétion, et maintenant elle est occupée par nos troupes.

» Aujourd'hui grande fête à Turin, *Te Deum*, défilé de la garde nationale, illuminations, etc.

» Le courrier a quitté le camp lorsque les Autrichiens, en complète déroute, étaient encore poursuivis par deux régiments de cavalerie. Cette défaite sera pour l'Autriche une leçon salutaire; elle se persuadera enfin que le sol de l'Italie brûle les pieds de ses soldats.

» Le mouvement de Milan a enterré, pour le moment, le parti républicain; le combat de Goito l'a encore plus annihilé. Ceux qui agissaient dans l'espoir de pêcher dans le trouble, se cachent de toutes parts ou se laissent arrêter. Les républicains honnêtes attendent, pour voir de quelle manière la démocratie prendra racine dans la nouvelle constitution monarchique; ils ne s'occupent plus du présent, se réservant l'avenir. Mazzini a désavoué le tumulte du 29.

» Il est étrange que quelques jours avant l'éclat de l'émeute, on fut informé à Inspruck de ce qui devait se passer à Milan le 29, que le même jour les Autrichiens soient sortis de Vérone et de Mantoue; on assure que quelque chose de semblable doit s'être passé le même jour à Rome.

» Nous attendons tous avec impatience cette bienheureuse constituante.

» *P. S.* Le *Libero Italiano* de Venise, journal ultra républicain, contenait, dans son 55e numéro, la nouvelle suivante: « Gerv... a reçu des lettres » datées de Charles-Albert. L'armée s'étant enfin aperçue qu'elle était » trahie par le roi, l'a destitué, le garde en prison, et a nommé un autre » général [illegible] assure qu'une dépêche de Charles-Albert aux ministres [illegible] interceptée, et qu'il y était question des destinées de [illegible]. L'explication de cet infâme mensonge est que le docteur César Leva [illegible] journal doit sérieusement penser à se sauver. Les Padouans surtout veulent le mettre en pièces.

— Les dernières nouvelles de Rome, à la date du 28 mai, présentent la situation politique sous un aspect tranquillisant. Le résultat des élections, quoique difficile à bien apprécier encore, semble favorable aux principes d'ordre qui ont pour base le maintien des droits inviolables du Saint-Siége. L'ouverture des deux chambres ou conseils a dû se faire le 5 de ce mois. On n'était pas sans inquiétude pour le jour de la première réunion des députés. On redoutait quelque nouvelle tentative de la part des mêmes hommes qui [illegible] si malheureuse fermentation dans Rome.

Mgr. Morichini, ancien nonce à Munich et en dernier lieu ministre des finances, est parti pour Vienne, chargé d'une mission extraordinaire du pape auprès de l'empereur. L'objet de cette mission est le rétablissement de la paix entre l'Autriche et l'Italie.

— Le Pape, qui n'était sorti qu'une ou deux fois dans le courant du mois de mai, est allé, suivant l'usage, assister à la chapelle papale, à la *Chiesa nuova*, le jour de la fête de saint Philippe de Néri, patron de la ville de Rome. Sur tout son passage, [illegible] accueilli par les plus vifs témoignages de [illegible]. Quand [illegible] une foule considérable s'est réunie sous ses fenêtres, et a renouvelé les [illegible] qui avaient lieu si fréquemment dans le commencement de son pontificat. Il a daigné cette fois encore paraître [illegible] et donner la bénédiction au peuple qui venait [illegible] vivats de son amour, et, sans doute aussi, de son repentir.

Nouvelles d'Allemagne.

On écrit de Prague, 3 juin:

Le congrès slave a été ouvert hier. Palacki a été nommé président du congrès slave. Dans la première séance on s'est formellement prononcé en faveur de la question de savoir si l'Autriche doit former un empire slave, attendu que la plus grande partie de cet empire se compose d'habitants slaves.

La *Gazette de Cologne*, qui publie cette nouvelle, dit à ce sujet: « La monarchie autrichienne est démembrée; la guerre entre les Allemands et les Slaves va commencer; la lutte entre les nationalités sera terrible.

Berlin, 4 juin. — Une grande démonstration a eu lieu aujourd'hui contre le ministère et la majorité de la chambre, qui ne paraissent pas disposés à reconnaître les conquêtes de mars; elle a été plus importante qu'on ne le croyait. Plusieurs districts électoraux y ont assisté, mais sans armes. Le cortége a eu lieu à 4 heures, dans le plus bel ordre, accompagné d'une foule immense. On n'y comptait pas moins de 178 drapeaux.

Des bourgeois et des étudiants étrangers en ont fait partie. Le club politique de la loyale et royale ville de Potsdam y a paru en corps. On dit même qu'un drapeau portant cette inscription: *République*, a paru tout à coup dans le Friedrichshain, où l'on était rassemblé pour chanter un chant. C'est le lieu où sont enterrées les victimes du 18 mars. Mais ce drapeau n'a éveillé aucune sympathie.

La ville est parfaitement tranquille, et plus tranquille encore que les autres jours. On voit par là qu'il vaut mieux laisser faire des démonstrations pacifiques que de les empêcher par la police.

(*Gazette d'Aix-la-Chapelle.*)

Voici le récit de la *Gazette de Cologne*:

Aujourd'hui a eu lieu l'imposante démonstration en commémoration de la révolution du 18 mars. Le cortége était plus considérable que le convoi des victimes de cette révolution n'comptait bien 80,000 personnes, car le défilé a duré près de trois heures. On peut évaluer à 200,000 le nombre des spectateurs.

L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner. On ne voyait ni gendarmes, ni agents de police. Le cortége était ouvert par la garde bourgeoise à cheval; suivaient les ouvriers de tous les métiers, tous les clubs et sociétés y compris celui de Potsdam, dans lequel se trouvaient des femmes. En un mot, toutes les classes de la population y étaient représentées. Les *ouvriers sans pain*, précédés d'un drapeau portant cette inscription, produisaient une vive sensation. On y comptait bien 1000 hommes de la landwehr, et la garde bourgeoise y était largement représentée. Comme la démonstation était pacifique, personne n'était armé.

Les membres de l'assemblée nationale, au nombre d'environ 150, y ont été salués de vives acclamations, ainsi que les étudiants. Arrivés au Friedrichshain, les drapeaux ont été formés en cercle autour de la tombe, et des couronnes d'immortelles placées à la croix. Alors les orateurs (chaque club en avait envoyé un) ont pris successivement la parole.

Il n'a pas été prononcé de discours incendiaire; malgré l'enthousiasme qui a accueilli plusieurs discours le cortége s'est remis en route avec le même ordre qu'à l'arrivée.

Les étudiants et les membres de l'assemblée nationale étaient convenus que quelqu'un d'eux prendrait la parole, ce à quoi ont renoncé les orateurs de plusieurs clubs. La solennité s'est terminée sans troubles.

Il est 9 heures du soir; la tranquillité n'a nullement été troublée jusqu'à cette heure.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, le 5 juin. — Hier dans l'après-midi et la soirée les chartistes ont de nouveau essayé de troubler l'ordre sur plusieurs points de la capitale. Ils ont formé des rassemblements tumultueux dans divers quartiers des faubourgs. Les perturbateurs, plus hardis que les autres jours, ont tenu tête à la police pendant quelques instants, et dans le faubourg de Bethnal-Green, [illegible] place de l'église St-Jacques, un conflit sérieux a eu lieu entre les agents de la force publique et les émeutiers; ceux-ci ont assailli les constables à coups de briques et en ont blessé quelques-uns. Les officiers de police, de leur côté, ont fait un usage énergique de leur arme ordinaire, et plus d'un chartiste a eu la tête fêlée ou le bras cassé. Plus de 100 émeutiers ont été arrêtés dans la soirée.

Le bruit court qu'une démonstration aura lieu ce soir dans différentes parties de la capitale. Des précautions ont été prises pour préserver l'ordre public. La police sera appuyée de détachements de troupes.

Ces mouvements des chartistes continuent à exciter une très-vive inquiétude dans le public. On blâme généralement le gouvernement, dit à ce sujet le *Standard*, de son manque d'énergie en présence de cette crise. On s'étonne que quelques bandes d'incendiaires puissent impunément semer l'alarme et la terreur, lorsqu'il est évident que la loi peut les atteindre. Ce blâme de la conduite du cabinet est universel parmi toutes les classes de citoyens. Si un pareil état de choses se perpétuait, il exercerait la plus pernicieuse influence sur le crédit et la confiance, et augmenterait la détresse des classes ouvrières en restreignant le travail.

— On écrit de Dublin qu'il est question de poursuites à diriger contre les membres du club des confédérés irlandais, pour la publication du dernier manifeste considéré comme un appel violent à la révolte.

— Le steamer le *Scourge* qui transporte John Mitchell aux îles Bermudes pour y subir sa peine, a quitté Cork vendredi matin.

— Dans la séance de la chambre des lords de ce soir, le marquis de Londonderry a demandé si le gouvernement avait reçu des représentants de S. M. près les cours de Rome, de Naples et de Florence, des communications relativement à l'entrée des troupes de ces pays en Autriche pour y commencer la guerre, sans avoir au préalable fait connaître leurs intentions et en violation des traités existants.

Le marquis de Lansdowne a répondu qu'il désirait n'émettre aucune opinion qui pourrait être considérée comme celle du gouvernement; qu'il n'existe pas de traité qui lasse au gouvernement anglais un devoir d'intervenir; et que, dans les circonstances actuelles, il ne serait pas convenable de déposer sur le bureau les communications qu'il a pu recevoir à ce sujet.

Lord Brougham a saisi cette occasion pour appeler l'attention de la chambre sur les désordres tumultueux qui ont lieu le soir dans la métropole et dans les autres parties du pays. Le but apparent des personnes qui se livrent à ces réunions illégales, est de fatiguer la police et les autres autorités, et il est du devoir du gouvernement de prendre des mesures sévères pour maintenir la paix publique et pour empêcher les perturbateurs de violer les lois impunément.

Le marquis de Lansdowne a répondu que si les mesures adoptées par le gouvernement sont insuffisantes pour prévenir le retour de ces troubles, le ministère n'hésitera pas à demander aux chambres des pouvoirs plus étendus que ceux que lui donnent les lois existantes.

— Dans la séance de ce soir de la chambre des communes, M. Thompson a adressé au ministère des interpellations relatives aux troubles excités par les chartistes.

Si George Grey a répondu que si on l'eût prévenu de cette interpellation, il aurait pu donner des explications plus complètes.

Il n'hésite pas à déclarer que la police a été entièrement sous la direction du département de l'intérieur. Après les troubles qui ont eu lieu récemment, au grand ennui des habitants des localités où les *meetings* se sont tenus, le gouvernement avait l'intention d'y mettre un terme, et comme les personnes assemblées en *meetings* avaient commis des actes de violence contre les personnes et les propriétés, il était du devoir du gouvernement de donner aux habitants aide et protection, autant que la loi le lui permettait, et il pense que la loi est suffisante à cet égard. Le *meeting* particulier, tenu à Tower-Hamlets, auquel l'honorable M. Thompson a fait allusion, n'a pas été dissipé par la police; mais lorsqu'il s'est séparé, la populace a brisé plusieurs croisées dans une église du voisinage, et la police a été obligée d'intervenir. Un conflit a eu lieu, mais la police a réussi à disperser la populace; cependant trente agents de police ont été plus ou moins grièvement blessés. Le gouvernement a donné des ordres pour que les mesures les plus sévères fussent employées, afin de prévenir le retour de ces désordres et de maintenir la tranquillité publique.

M. Muntz a demandé au ministre des affaires étrangères s'il était vrai que le gouvernement fût intervenu en Italie en faveur de l'Autriche, et jusqu'où allait cette intervention.

Lord Palmerston s'est félicité de cette interpellation, et a repoussé comme faux et calomnieux tous les bruits qui ont circulé à l'égard de la conduite des agents anglais en Italie. Il a déclaré que le gouvernement anglais, quels que fussent d'ailleurs ses sentiments, avait fait ce qu'il considérait comme son devoir, c'est-à-dire était resté spectateur paisible des événements. En ce qui concerne les affaires de Naples, il pense que les événements ont été grandement dénaturés; mais son intention est de déposer prochainement sur le bureau de la chambre le rapport du chargé d'affaires de Naples, qui prouve qu'il ne s'est nullement mêlé de ces affaires.

— Aujourd'hui, au commencement de la séance de la chambre des communes, lord John Russell a présenté un projet de bill tendant à changer la forme du serment exigé des membres des deux chambres du parlement.

M. Bankes a présenté la motion suivante:

« La chambre a vu avec regret par la correspondance qui a eu lieu entre les gouvernements d'Angleterre et d'Espagne, qu'une tentative d'intervention dans les affaires intérieures du gouvernement espagnol, faite sous l'autorité et avec l'entière approbation des ministres de sa majesté, a placé le gouvernement britannique et notre représentant près la cour de Madrid dans une position humiliante, et qui est de nature à altérer les relations amicales qui ont existé jusqu'à ce jour entre les cours de la Grande-Bretagne et d'Espagne.

Après une discussion assez animée, la motion de M. Bankes a été rejetée.

Nouvelles du Portugal.

Nous avons reçu par la voie d'Angleterre des nouvelles de Lisbonne jusqu'au [illegible]. Une grande fermentation continue à régner dans la capitale. Les journaux [illegible] des journaux anglais; et le gouvernement est constamment sur le *qui vive* comme s'il craignait un soulèvement général. Cependant on a peine à découvrir, dans les faits des symptômes réels d'agitation. Ce qui est malheureusement plus évident, c'est la pénurie du trésor, l'état déplorable des affaires en général.

— Un correspondant du *Daily-News* assure que le nouveau représentant de la France à Lisbonne a protesté contre l'intention qu'avait le cabinet portugais de livrer au gouvernement espagnol les réfugiés qui sont venus chercher un asile sur le territoire portugais à la suite de l'échec de l'insurrection de Séville. Cette protestation aurait décidé le cabinet de Lisbonne à répondre par un refus à la demande de Narvaez.

— L'expulsion de M. Bulwer, connue à Lisbonne par le télégraphe, a été annoncée aussitôt dans la partie officielle du *Diario do Governo*. Sir Hamilton Seymour, le ministre britannique, a été blessé de cet empressement à faire publier dans le journal du gouvernement une nouvelle désagréable pour l'Angleterre.

— A peine arrivé à Lisbonne, le nouvel envoyé de France a été assailli des réclamations de ses nationaux, qui demandent justice contre les actes de violence, d'oppression ou d'exaction dont ils auraient été victimes. Un marchand d'estampes dont le magasin a été ravagé par des soldats, parce qu'il s'y trouvait les portraits des membres du gouvernement provisoire de France, demande 100,000 fr. de dommages-intérêts.

Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 7 Mai. — Nous recevons, sur l'espèce d'émeute qui a eu lieu hier, des renseignements positifs qui nous permettent de rectifier les erreurs commises dans la relation que nous avons publiée.

Ce n'est pas par suite de l'insuffisance du salaire que les ouvriers se sont mis en grève. Dès hier matin, ils étaient presque tous au travail, et parfaitement disposés à continuer, lorsque deux chefs de brigade, récemment renvoyés de France, se présentèrent dans les autres brigades pour arrêter les travaux, menaçant les ouvriers de les tuer s'ils rentraient une pelletée de terre, et en leur disant qu'ils pouvaient avoir de l'argent et du pain sans travailler. Quelques ouvriers voulurent résister, et des rixes s'engagèrent entre eux. L'entrepreneur des travaux n'avait alors que trois gendarmes à sa disposition, et ne put empêcher les rixes; mais un lieutenant de gendarmerie avec trente cavaliers arriva bientôt; les plus mutins furent arrêtés, et vers midi, tout le monde s'était remis à l'ouvrage, sauf les deux brigades que l'entrepreneur crut devoir renvoyer. L'après-midi s'est passée dans l'ordre le plus parfait.

La preuve que ce n'est pas l'insuffisance du salaire qui a occasionné cette émeute, c'est que les deux brigades qui l'ont excitée ont toujours gagné 1 fr. 50 c. par jour et plus depuis six semaines; il y a même des ouvriers qui gagnent jusqu'à deux francs.

— Voici le texte de la convention conclue entre la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, pour l'accession de la Belgique au traité relatif à l'abolition de la traite des nègres:

Art. 1er. Sa majesté le roi des Belges accède, etc., etc., etc.

héritiers et successeurs, au traité pour la suppression de la traite des nègres d'Afrique, signé à Londres, le 20 décembre 1841, par les plénipotentiaires d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de France, de Prusse et de Russie, lequel a été ensuite dûment ratifié par leurs majestés l'empereur d'Autriche, la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le roi de Prusse, et l'empereur de toutes les Russies ; l'accession de sadite majesté le roi des Belges étant néanmoins, sujette à certaine modification de l'article IX du traité susdit, laquelle modification a été relatée dans le protocole de la conférence tenue à Londres le 3 octobre 1845, entre les plénipotentiaires d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie ; et sa Majesté le roi des Belges s'engage à remplir fidèlement toutes les obligations résultant desdits traité et protocole (desquelles pièces des copies imprimées se trouveront annexées au présent traité) de la même manière que si elle avait été partie contractante audit traité.

Et leurs Majestés l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, acceptent formellement l'accession de sa majesté le roi des Belges.

Art. 11. Tous les navires belges qui seront arrêtés aux stations d'Amérique ou d'Afrique, comme se livrant à la traite des nègres, seront conduits dans le port d'Anvers ou d'Ostende, pour y être procédé contre les armateurs, le capitaine et les gens de l'équipage, conformément aux lois en vigueur en Belgique.

Cependant si, lors de l'arrestation, il y a des esclaves trouvés à bord, ceux-ci seront préalablement déposés dans le port où le bâtiment aurait dû être conduit s'il avait navigué sous le pavillon du croiseur qui en aura fait la capture.

Art. 111. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Londres dans le délai de trois mois à partir de la date du traité, et plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent traité, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Londres, le vingt-quatre février, de l'an de grâce mil huit cent quarante-huit.

— Un des plus magnifiques établissements de Gand, la tisserande, située derrière l'église de St-Pierre, a été vendue hier, moyennant la somme de vingt et-un mille francs. Ce chiffre paraîtra à peine croyable, quand on saura qu'indépendamment du terrain des bâtiments il renferme six cents *powerlooms*, et une machine à vapeur.

On estime que les boulons seuls qui sont entrés dans l'édifice pour fixer le bâtiment, les mécaniques et la machine à vapeur, ont coûté vingt-et-un mille francs.

Il y a six ans, trois grands industriels, MM. Frans Claes, Degandt-Vanderschueren, et Camille de Bast louaient cet établissement moyennant quatre-vingt mille francs par an.

Cette affaire déplorable n'est pas la seule qu'on ait à signaler. Il y a quelque temps, la grande raffinerie qu'a exploitée M. G. De Meulemeester, au centre de la ville, a été vendue vingt-quatre mille francs.

Nous ne parlons que sur des faits irrécusables. Il importe que chacun, le gouvernement surtout, les connaissent, afin qu'il n'y ait pas de méprise sur la situation.

Nous lisions naguère dans un journal ministériel que les affaires reprenaient, que la confiance commençait à renaître. Tout de suite, on est porté à conclure que l'état peut continuer ses dépenses. Il n'en est rien. Il faut songer sérieusement à introduire un système rigoureux d'économie dans toutes les parties de notre administration. (*Emancipation.*)

Nouvelles de France.

PARIS, 6 JUIN. — On lit dans le *Moniteur* de ce matin :

M. Crémieux a envoyé à la commission du pouvoir exécutif sa démission de ministre de la justice.

— On lit dans la *Presse* :

« Les membres de la commission du pouvoir exécutif et les ministres se sont réunis aujourd'hui avant la séance en conseil.

» Le vote des ministres dans la question d'autorisation des poursuites contre M. Louis Blanc a été l'objet, dit-on, d'une vive discussion.

» A l'issue du conseil, on regardait comme certaines les démissions de MM. Lamartine et Ledru-Rollin.

» M. Bastide a, dit-on, donné sa démission de ministre des affaires étrangères en même temps que M. Jules Favre, son sous-secrétaire d'Etat.

» Ces nouvelles ont produit une certaine agitation dès le commencement de la séance. »

— On lit dans l'*Assemblée nationale* :

Ce soir, dans une réunion de membres de l'assemblée, on annonçait non-seulement la démission de M. Crémieux, mais on donnait comme certaine la retraite des autres membres du cabinet.

— M. Crémieux avait repris aujourd'hui sa place de simple représentant sur les bancs inférieurs de l'extrême droite, non loin de MM. Jules Favre, Landrin et Portalis. La double démission annoncée hier par l'honorable député d'Indre-et-Loire paraît ainsi ne point devoir avoir de suite, quant au mandat législatif dont M. Crémieux est investi.

— On assurait aujourd'hui au palais que, par arrêté de la commission du pouvoir exécutif, M. Woirhaye, représentant du peuple, procureur-général près la cour d'appel de Metz, était nommé procureur-général près la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Portalis, démissionnaire. (*Moniteur du soir.*)

Elections. — SEINE-INFÉRIEURE. — (*Rouen.*) Voici les résultats qui nous sont parvenus, et par suite desquels on peut entrevoir dès à présent, que les trois candidats élus sont : MM. Loyer, Thiers et Ch. Dupin.

1. Loyer	17,954	9. Fortuné Leblanc	2,621
2. Thiers	16,408	10. Emile Girardin	1,798
3. Charles Dupin	12,588	11. Madan de Montjaud	1,284
4. Barrot	7,765	12. Boullenger	1,004
5. Desseaux	6,324	13. Robert	901
6. Deschamps	4,453	14. Lavandier	769
7. Alphonse Karr	3,066	15. Général Castellane	77
8. Bobée	2,905		

— On disait à la chambre, cet après-midi, que le gouvernement était informé de l'élection de M. Thiers à Alençon.

— On ne connaissait à Paris, à quatre heures et demie, que le résultat de quelques sections, où la majorité était acquise à : MM. Thiers, Goudchaux, Moreau, Changarnier, Girardin, Fould, Caussidière, Say, Boissel, Pasqy.

— Les craintes qu'on avait conçues pour l'interruption du service des chemins de fer ne seront pas réalisées jusqu'à ce moment. Il résulte d'informations que nous avons fait prendre, que les convois sont partis aux heures ordinaires des stations du chemin de fer pour Orléans et de celui pour Versailles et Saint-Germain. Des précautions avaient, du reste, été prises, et des [illegible] avaient été réunies dans les deux gares.

Le bruit courait hier soir que les mécaniciens persistent dans leurs [illegible], et que c'est aujourd'hui qu'ils doivent entraver le service des divers chemins. (*Assemblée nationale.*)

— On lit dans une correspondance :

Il paraît que le projet de grève des ouvriers mécaniciens des chemins de fer de Paris est ajourné. Les compagnies avaient, dit-on, pris des mesures pour que le service ne fût pas interrompu, et l'autorité était résolue à protéger énergiquement les nouveaux employés qui s'étaient mis aux ordres de ces exploitations.

— Une proclamation du maire de Paris sur les attroupements ne semble pas devoir obtenir le résultat qu'il s'en était promis. Hier soir, les rassemblements se formaient plus nombreux à la porte Saint Denis et à la porte Saint-Martin, et, pour peu qu'ils grossissent encore, ils font craindre que la circulation ne soit interrompue à cet endroit des boulevards.

Des menaces d'incendie ont été faites ; l'autorité avertie doit prendre toutes les mesures de surveillance.

Assemblée nationale. — *Séance du 6 juin.*

M. *le président* donne lecture d'un discours où il remercie l'assemblée de la bienveillance qu'elle lui a montrée pendant le cours de ses fonctions ; il énumère les travaux de la chambre pendant les mois qui viennent de s'écouler, et finit en invitant M. le président Sénard et les nouveaux secrétaires, à prendre place au bureau.

M. *le président Sénard* monte au fauteuil, donne l'accolade d'ancien usage à M. Buchez, et prononce un discours où il fait particulièrement sentir le besoin en ce moment d'un gouvernement fort. Il vous faut, dit-il, un gouvernement fort, uni, marchant d'accord. Le calme, l'union que vous avez montrés en présence de l'anarchie, me sont un garant que la France recevra de vous une constitution sage et républicaine.

M. *le ministre des finances* présente un projet de décret au sujet des dépenses de 1848, évaluées à 1,754,000,000 fr. Si l'ancien gouvernement, le gouvernement actuel lui fait subir une réduction de 58 millions.

M. *L. Faucher*. Je demande à M. le ministre si les dépenses du gouvernement provisoire sont comprises dans les chiffres qu'il vient de nous donner.

M. *le ministre*. Oui ; celles de la commission exécutive, seules, n'y sont pas comprises.

M. *P. de Lasteyrie* dépose une pétition des officiers de la garde nationale parisienne, demandant que les fonctions de commandant en chef du département de la Seine et celles des officiers de l'état-major de cette garde, soient soumises à l'élection.

M. *Bineau*, rapporteur du comité des finances, dépose le rapport sur le projet de décret sur le rachat des chemins de fer.

Voix nombreuses. Les conclusions !

M. *le rapporteur*. Les conclusions sont très-simples. Votre comité vous propose de ne pas adopter le décret.

M. *L. Faucher* demande que la discussion soit ouverte jeudi. Le décret souffre. Il n'y a pas d'autre moyen de le rétablir que de proclamer la fidélité du gouvernement aux engagements des contrats.

Nous savons que nous aurons contre nous M. le ministre des finances, M. le ministre a une combinaison qui se rattache à ce rachat. Quand on l'a sommé de s'expliquer, il s'y est refusé. C'était donc un vote de confiance qu'on vous demandait. Nous ne pouvions l'accorder. En matière de finances, il ne doit y avoir rien de mystérieux.

M. *Garnier-Pagès*. Je demande l'ajournement de la discussion. On veut établir le crédit, dit-on, et la discussion ouverte dans l'esprit de la commission serait de nature à porter une atteinte profonde au crédit.

M. *J. de Lasteyrie*. Deux projets vous sont présentés : l'un consiste à payer les dettes de l'Etat avant d'en contracter de nouvelles ; c'est le projet de votre commission ; l'autre consiste à accroître la dette de tout l'achat des chemins de fer, avant d'avoir fait droit aux anciens engagements.

Je demande la priorité pour le premier projet. Je demande que la discussion commence le plus tôt possible, car il faut raffermir le crédit, rassurer les créanciers de l'Etat. — Quinze jours de *statu quo* peuvent conduire le pays à des catastrophes.

M. *Duclerc*, ministre des finances. Nous avions préparé un projet de finances ; on vient vous en proposer un autre : dans de telles circonstances, nous demandons l'ajournement ; rien ne presse.

Une voix. Et les caisses d'épargne !

M. *le ministre*. D'ici à quelques jours, je vous proposerai un remboursement partiel pour les caisses d'épargne ; je le reconnais, c'est là un intérêt tout respectable. Quant aux bons du trésor ils sont entre les mains des gens riches... (Bruit, réclamations). Je vous prie de ne pas donner à mes paroles une interprétation qu'elles n'ont pas. Les porteurs des bons du trésor sont des créanciers aussi sacrés que ceux des caisses d'épargne. J'ai voulu dire seulement que les premiers pouvaient attendre.

Je réponds à une autre interpellation. On m'a reproché de n'avoir pas voulu parler de nos combinaisons financières. Je m'en fais honneur. J'ai conservé le secret de l'Etat. Je sais que la moindre indiscrétion de ma part aurait été exploitée par l'agiotage. J'en ai la preuve. Le rapport de M. Billault vous a été fait à 11 heures ; eh bien ! à 2 heures, le même jour, à la bourse, les bons du trésor montaient, par suite de la connaissance qu'on avait eu des conclusions du rapporteur.

M. Billault se dirige vers la tribune.

M. *Berryer*. Les paroles prononcées par le ministre me paraissent fatales au crédit public. Quant au projet de décret qui touche à la consolidation des bons du trésor, je serais disposé à lui donner la priorité. C'est le meilleur moyen de ramener la confiance. Quand le crédit de l'Etat sera relevé, alors nous pourrons nous occuper de combinaisons de rachat sur les chemins de fer ; 600 millions à dépenser de part ou d'autre, voilà la dépense. Eh bien ! je pense que, dans l'intérêt du crédit, de la confiance à ranimer, c'est par le payement de créances échues qu'il faut commencer.

Ce n'est pas, citoyens, que si l'on était venu présenter au comité de finances un plan complet, un ensemble auquel il put se rattacher, il n'eût consenti à y entrer. Il est de fait que les circonstances sont désastreuses ; mais jusqu'à ce qu'il ait connaissance de ce plan, il propose un projet réparateur, juste, moral, qui consiste à faire payer les dettes de l'Etat.

M. *Garnier-Pagès*. Oui, les engagements de la France seront remplis : 600 millions de dette flottante, 157 millions de rente inscrite, est-ce donc là de quoi effrayer la France ? Non ! la France avec son commerce, son industrie, sa richesse n'a point à s'effrayer de cette charge, surtout si vous la comparez à la dette des puissances voisines !

Nous avons confiance dans l'avenir de la France ; d'autres en doutent. Eh bien ! le crédit de la France triomphera malgré les factieux, et les efforts de quelque part qu'ils viennent. J'insiste pour l'ajournement.

M. *Billault*, rapporteur de la commission des finances, n'accepte ni l'excès de confiance ni l'excès de défiance dont on a parlé à l'Assemblée.

Depuis un mois on entend dire partout : Que fait donc l'Assemblée ? Dans cette position, le rapporteur a compris la nécessité, le tout faire pour rétablir la confiance, qu'en l'absence de toute loi, de toute mesure proposée par le ministère, l'initiative lui appartenait. Alors le ministre a dit : « Attendez, j'ai un système. » Nous lui avons dit : « En quoi consiste-t-il ? » Il nous a répondu : « Il est subordonné au projet des chemins de fer ; s'il ne passe pas, il se trouverait gravement compromis... »

M. *Duclerc*, interrompant. Je n'ai pas dit cela, j'ai dit : Mon plan de finances a pour point de départ le projet sur le rachat des chemins de fer...

Voix nombreuses. Mais c'est absolument la même chose.

M. *Billault*. Votre comité n'a pas cru qu'on pût attendre. Il a pensé qu'il fallait que M. le ministre révélât son système, ou bien en substituer un autre si vous ne pouviez pas le divulguer. Vous avez dit que vous étiez prêt à le faire si l'Assemblée le jugeait nécessaire. Mais c'est précisément ce que nous vous disons.

M. *le ministre des finances*. Quand vous parlez de rembourser les bons du trésor avec des coupons de rente, est-ce de l'argent que vous leur donnez ? Non. Eh bien ! c'est de l'argent, des espèces que vous leur devez, et pas autre chose.

Une vive interruption éclate à ces mots. M. le président est obligé de rappeler les interrupteurs à l'ordre.

M. le ministre continue. Si vous remboursez ces déposants avec de la rente à 70 fr., ils seront obligés de vendre, car ils ont faim, et ils ne trouveront à peine 60 fr.

Les porteurs des bons du trésor, au contraire, peuvent attendre. Ils attendront, et les titres que vous leur délivrez, ils ne s'en déferont que lorsqu'ils vaudront 90 ou 100 fr. Eh bien ! c'est là un résultat auquel, comme ministre, je ne donnerai jamais les mains.

Le ministre, abordant la question de priorité à donner aux deux projets, insiste sur la nécessité de s'occuper tout de suite du projet des chemins de fer. Il montre que cette question une fois vidée, un immense essor sera donné au crédit public et particulier par la réouverture du travail dans un grand nombre d'ateliers.

M. *Berryer*. Je ne doute pas du génie du ministre des finances pour trouver des ressources ; cependant je ne crois pas à sa pierre philosophale et qu'on puisse faire de l'argent là où il n'y en a pas.

La preuve que les bons du trésor sont entre les mains de capitalistes qui n'ont jamais voulu immobiliser leur capital, par conséquent qu'ils ne garderont pas leurs titres pour gagner à la hausse, tandis que les déposants seront ruinés par la réalisation forcée des bons ; c'est précisément qu'ils engageaient leur capital pour un terme fixe, et en se réservant bien d'y rentrer à échéance fixe.

Eh bien ! je le répète, c'est le capital disponible flottant de la France, et il ira immédiatement raviver les sources du crédit et de l'industrie.

L'orateur explique à l'Assemblée que la commission a eu le soin d'écouter toutes les compagnies, de savoir ce qu'elles pouvaient faire, ce qui leur restait encore à faire pour que le système complet du chemin de fer fût terminé, il fallait une somme de 311 millions.

Pour cela, tous les crédits sont votés. Tout est fait. Les grands ateliers dont on nous parle, et dont on nous promet de si heureux résultats, peuvent être ouverts avec l'emploi de ce crédit bien suffisant. Par conséquent il y a convenance dans un pareil état de choses à payer les dettes de l'Etat.

M. *E. Duclerc*. M. Berryer vous a dit qu'on attendait avec impatience les rayonnements du génie des finances ; il me sera peut-être bien permis de lui répondre par une figure analogue, et de lui dire qu'on serait bien curieux de voir le génie de l'éloquence battre enfin monnaie.

Maintenant, messieurs, un dernier mot. Si vous remboursez immédiatement les bons du trésor, vous faites chose désirable. Vous donnez de l'argent à des capitalistes qui en feront ce qu'ils voudront, qui le mettront dans l'industrie ou le placeront à l'étranger s'ils le veulent.

Au contraire, en vous occupant tout de suite des chemins de fer, vous donnez du travail aux ouvriers. En donnant la priorité à l'une des mesures, vous favorisez l'agiotage ; si vous la donnez à l'autre, vous favorisez le travail.

La clôture est prononcée.

La priorité de la discussion du projet de loi des chemins de fer est mise aux voix. Après l'épreuve et la contre-épreuve, le bureau déclare qu'il y a doute.

Une vive discussion s'élève dans l'assemblée au sujet du mode à suivre dans cette circonstance pour le vote de la proposition. Après une longue agitation on procède enfin au vote par scrutin secret.

Résultat du scrutin. — Nombre des votants 749. — Boules blanches 387. — Boules noires, 362.

En conséquence l'Assemblée décide que la priorité sera donnée au projet du gouvernement.

Indes britanniques.

L'expédition contre les tribus révoltées des Ghilzis est terminée, et l'avantage est resté à l'émir Dost-Mahomet-Khan, qui profite du repos momentané que lui laisse la victoire, pour se livrer à corps perdu aux plaisirs de la table où il place tout son bonheur.

Le dernier combat livré par les Ghilzis dans la vallée de Longham a décidé de leur défaite générale, et si on ajoutait foi aux bulletins de l'émir, plus de la moitié des insurgés seraient restés sur le champ de bataille. Leurs têtes entassées dans des sacs et transportées à Caboul à dos de mulet, servirent à élever des pyramides au milieu de la grande place, trophées horribles que ces peuples féroces contemplent avec plus de satisfaction et d'orgueil que les canons ou les drapeaux enlevés à l'ennemi.

Dans l'ivresse de la victoire, le sirdar Haider-Khan, général en chef de l'armée, et fils aîné de l'émir, avait signifié brusquement aux principaux chefs de l'Afghanistan, le refus de payer leur annuité, sauf certaines conditions, sous prétexte qu'ils ont mis une négligence impardonnable dans l'accomplissement du premier de leurs devoirs, celui de prévenir l'insurrection dans le pays. Les chefs ne se sont pas laissé intimider par le vainqueur des Ghilzis, et ils réclament, sans condition aucune, le paiement de ce qui leur est dû.

Bon gré, mal gré, il faudra que l'émir satisfasse à leurs justes demandes, sous peine de rallumer une conflagration générale dans ses Etats ; car il a beau relever le fort de Ghuzny, et armer les principales passes, son pouvoir a des racines très-peu profondes, et ses nombreux concurrents ne manqueront pas de saisir la première occasion qui se présentera pour soulever le pays et remettre en litige la souveraineté du Caboul.

On annonce que Yar-Mahomet-Khan, roi d'Hérat, a forcé les chefs du Turkestan à le reconnaître pour suzerain, et qu'après avoir prélevé sur les villes les plus riches une rançon de guerre qui couvre abondamment les frais de l'expédition, il a commencé sa marche rétrograde vers ses propres Etats. Le roi de Bukara, ainsi que les princes de Balkh, de Kouloum et de Koundouz, qui avaient laissé entrevoir des velléités d'opposition à la marche de Yar-Mahomet, ont reçu l'intimation de se mêler de leurs affaires, sous peine d'un envahissement qui pourrait bien aboutir à la chute de leurs petits trônes. Pour peu que le roi d'Hérat continue ainsi, il deviendra bientôt l'arbitre de toute cette partie de l'Asie centrale.

Une vive alarme a été répandue par la nouvelle publiée dans la *Gazette de Delhi* du 18 mars, que les Theughs ont recommencé leurs atrocités dans le Pundjab, et y ont fait de nombreuses victimes. On sait que les Theughs forment une société secrète d'assassins, qui, poussés par un bizarre mélange de principes politiques et religieux, mettent impitoyablement à mort les voyageurs qu'ils peuvent surprendre sur les routes ou dans les forêts, les Européens surtout, et ceux des indigènes qui témoignent du dévouement à leur cause.

Depuis un bon nombre d'années, le gouvernement de la compagnie a dirigé contre cette société sanguinaire les poursuites les plus actives, et on la croyait sinon entièrement détruite, du moins assez affaiblie pour qu'on n'eût pas plus à craindre de ses entreprises que de celles des malfaiteurs isolés. S'il est vrai qu'elle relève maintenant la tête sur les bords du Sutledje, c'est qu'il existe dans les populations un mécontentement plus grand que les Anglais ne sont enclins à le supposer ; et que si les Indiens portent le joug sans dire mot, ils n'en ressentent pas moins tout le poids.

Pour prévenir, autant que possible, les malheurs qui pourraient arriver si des voyageurs téméraires s'aventuraient sans une escorte suffisante dans les contrées infestées de Theughs ou soupçonnées telles, le général en chef des armées de l'Inde, lord Gough, a republié un ancien ordre du gouverneur général en conseil, portant qu'aucun officier civil ou militaire n'est autorisé à visiter la province de Cachemire, ou une partie quelconque des domaines du Maharajah Golab Sing, sans avoir obtenu du gouvernement de l'Inde une permission préalable qui lui sera communiquée par le canal du résident anglais à Lahore.

La mesure est bonne et sage ; mais, prise, elle serait insuffisante et jusqu'à un certain point, impolitique. Il ne faut pas donner à croire aux Theughs qu'on a pour d'eux une crainte qui n'a qu'à faire soupçonner leur présence, pour que le pays devienne inhabitable aux Européens.

On a découvert et mis en exploitation, près de Malwa, plusieurs mines de charbon de terre de très bonne qualité. Le voisinage de la rivière Nerbudda permet de transporter facilement partout cet important combustible

qui, embarqué sur place au prix de deux shellings par tonneau, peut être livré à Bombay à raison de quatre ou cinq shillings ; tandis que le prix de la houille anglaise dans ces mêmes parages ne descend jamais au dessous de huit shillings par tonneau et va souvent au delà de dix.

Ce sera un grand avantage pour la marine à vapeur des mers de l'Inde de pouvoir s'approvisionner sur les lieux sans dépendre des arrivages d'Europe.

Les prisons de la France sous le gouvernement républicain.

Pour quiconque se préoccupe des grands intérêts de son pays et ne craint pas de livrer son opinion à la publicité, c'est le moment d'écrire. Les sujets abondent, et la situation est nouvelle. *O navis, referent in mare te novi fluctus !* pourait-on dire avec Horace à la république. En effet, depuis l'ouragan qui a tout bouleversé, nous voguons, un peu au hasard, sur une mer inconnue et orageuse ; nos pilotes ont laissé suspecter leur habileté, et voici que, dans les parages où ils nous ont conduits, les écueils apparaissent de tous côtés à ceux qui prennent la peine de regarder à l'horizon. Qui les voit, doit les signaler. Eût-on la certitude de n'être point écouté, c'est le devoir de chacun, à la vue des brisans, de pousser son cri d'alarme. Ou mieux, pour couper court à toute métaphore et aborder vivement la question qui nous occupe aujourd'hui, c'est le devoir de quiconque a étudié quelque peu les différents systèmes pénitentiaires, de signaler les tristes conséquences du décret qui a suspendu le travail dans les prisons, et que le gouvernement provisoire n'a rendu peut-être que pour complaire à quelque imprudente députation.

Il faut le dire pourtant et le dire bien haut, la suspension du travail dans les prisons, que l'on vient de décréter, c'est la brusque et désolante solution de cette grave question pénitentiaire que l'on agite depuis dix-huit ans, que l'on a discutée souvent avec tant d'éclat, et qui promettait d'aboutir cette année même à un tout autre dénoûment. Ce décret, signé sans doute à la hâte et sans réflexion, annihile en un trait de plume les voyages, les études, les livres, les discours, les observations qui ont coûté vingt années aux hommes les plus compétents de l'Europe en cette matière. Ce décret anéantit tous les systèmes et remet tout en question. Sous prétexte de progrès, il nous ramène aux temps barbares. Le travail, en effet, c'est l'âme de tous les systèmes pénitentiaires; le travail, c'est à la fois l'amendement, la punition, la consolation et l'avenir du détenu, soit qu'il habite une cellule, soit qu'il vive dans une prison commune. Sans le travail, nous le montrerons bientôt, l'emprisonnement devient une loi impie et inhumaine, une monstruosité qui suffirait pour mettre la France républicaine au ban des nations civilisées. Heureusement l'assemblée nationale renferme des hommes que l'étude de la question pénitentiaire a rendus célèbres, et la vérité, Dieu merci ! rencontrera des interprètes éloquents. En attendant que leur voix se fasse entendre, il m'a paru utile de bien préciser la situation présente, de l'expliquer aux nouveaux représentants qui n'ont point suivi les précédents débats des chambres à ce sujet.

J'ai toujours pensé que le meilleur moyen de faire mûrir les questions, de les faire aboutir, était de les arracher aux hommes spéciaux et de les livrer sous une forme moins sèche, plus concise, à la pensée générale, qui réagit ensuite sur l'opinion de ceux qui ont mission de prononcer. Le public a un grand bon sens ; il ne se plaît pas aux débats sans issue ; dès qu'il entrevoit la vérité, il coupe court aux discussions ; dès qu'une solution lui paraît importante, il la réclame. Or, le public, en France, n'est pas édifié sur la question pénitentiaire ; il ne sait à qui s'en rapporter ; égarée par dix-sept années de dissertations contradictoires, l'opinion flotte, incertaine et sans se fixer, de la routine aux théories nouvelles. De ces discussions sans fin, de ces volumes sans nombre, écrits dans toutes les langues, dans tous les temps, et où la vérité ne se rencontre qu'au prix d'une étude laborieuse et presque exclusive, tâchons d'extraire ce que le public doit savoir en ce moment, et peut apprendre en une heure. Je commencerai par exposer l'état actuel des prisons. Je le ferai à l'aide de chiffres dont je garantis l'authenticité, et j'indiquerai, chemin faisant, le résultat inévitable du nouveau décret.

Voyons d'abord ce qui se passe dans les bagnes.

En ce moment, on compte dans les bagnes 7,953 forçats, dont 1,327 y sont entrés dans l'année 1847.

Sur ce nombre de 1,327, on compte 586 récidivistes, provenant la plupart des maisons centrales, c'est-à-dire beaucoup plus du tiers. Ainsi donc, quand vous voyez sortir de prison vingt condamnés ayant fini leur temps, vous pouvez être assuré que huit d'entre eux, sept au moins reviendront sous les verrous, et je ne parle pas de ceux dont les méfaits échapperont à la justice et resteront impunis. Je livre ce chiffre, sans autre commentaire, aux réflexions de ceux qui se préoccupent surtout, dans cette question, des intérêts de la société et de l'amendement des prisonniers. Quant aux philanthropes qui s'inquiètent avant tout du bien-être des forçats, de leur *comfort*, de leur santé, je leur recommanderai le fait suivant.

Il est prouvé que le dixième de condamnés au bagne meurt dans la première année. Ainsi, tout juré dont le vote a contribué à envoyer des accusés aux travaux forcés est assuré d'avoir condamné un de ces hommes à une mort certaine et presque aussi prompte que l'échafaud. Il est en outre prouvé et patent que les condamnés vivent au bagne dans les meilleures conditions hygiéniques possibles. Leur nourriture est très bonne, leur travail plus que modéré, il vivent tout le jour en plein air, à la clarté du ciel, au milieu d'honnêtes artisans ; la seule différence entre eux, — et ceci est profondément immoral, — c'est que l'un traîne une petite chaîne et que l'autre travaille dix fois plus. Leur vie matérielle, chose pénible à dire, est en un mot meilleure que celle de la plupart des ouvriers honnêtes et laborieux des manufactures, et cependant il meurt 1 forçat sur 10 durant la première année, tandis que, dans la vie commune, la mortalité est de 1 sur 41.

A quoi donc faut-il attribuer cette différence effrayante ? Il faut l'attribuer, sans nul doute, et les hommes compétents en conviennent, à l'impression morale, à l'effroi, à l'horreur qu'éprouve le condamné en se voyant poussé par la société dans un antre d'infamie d'où il ne sortira, s'il en sort, qu'avec un sceau ineffaçable d'éternelle réprobation, car les bagnes ressemblent, par plus d'un point, à l'enfer de Dante, et la société semble avoir écrit sur leur porte : « Laissez toute espérance, vous qui entrez. »

Non-seulement le bagne n'amende pas, non-seulement il corrompt, mais il tue. Et qui tue-t-il ? Ici la réflexion devient plus pénible encore. Sur ces dix condamnés, dont un doit mourir, avant une année, de honte, d'horreur ou de désespoir, lequel mourra ? Sera-ce le criminel endurci sur lequel nul bon sentiment n'a prise ? Non, sans doute ; celui qui mourra, ce sera le meilleur, ce sera le moins coupable, ce sera enfin le seul bon des dix, celui dont la conscience ne sera pas morte encore, dont le cœur est assez fier pour se briser au contact de l'infamie. Les autres, au contraire, insensibles à toute honte, verront dans le bagne un asile supportable après tout, des compagnons dignes d'eux, un séjour à ciel ouvert bien préférable, la plupart des forçats en conviennent, à la réclusion étouffante des maisons centrales.

Eh bien ! le croira-t-on ? c'est dans ce résultat épouvantable que les partisans du maintien des bagnes puisent un de leurs principaux arguments. « Ce ne sont pas, disent-ils, des maisons de plaisance que ces maisons où le dixième des condamnés meurt la première année. » Non, sans doute, ce ne sont pas des maisons de plaisance, mais la démence elle-même ne saurait inventer rien de plus odieux que ce système qui, en dépit des lois et du bon sens, rend le moins coupable les plus durs châtiments, et ménage le criminel endurci même de son endurcissement et de sa perversité.

De ces dix hommes que vous avez condamnés au bagne, l'un est donc mort au bout d'un an. Que deviennent les neuf autres ? Les neuf autres, quel que soit leur âge, leur crime, leur condition, quel que soit le degré de leur perversité, sont condamnés à vivre accouplés (1) dans un cloaque où se meuvent toutes les impuretés, tous les crimes, toutes les infâmies qu'a rejetés loin d'elle une nation de trente-cinq millions d'hommes. Là, pour seul spectacle, la société donne à ces coupables, qu'elle a mission d'amender, puisqu'elle doit les recevoir un jour encore dans son sein, le spectacle réuni de toutes les monstruosités contemporaines, de tous les forfaits commis de notre temps, de tous les vices qu'ont pu rêver et pratiquer les êtres les plus détestables de toute une époque ; ces hommes souillés que nous avons chassés d'entre nous, elle les plonge dans la fange pour nous les rendre ensuite. A ces natures mauvaises, ou faibles, ou insensées, elle ne montre que la démence, la mollesse ou la perversité. De tous les vices réunis, elle forme un lien de corruption générale, et c'est là que, pour le corriger, elle renferme, au milieu des sept mille exemples les plus épouvantables, au milieu des sept mille natures les plus odieuses qu'on ait pu rassembler, le malheureux qui a été poussé au crime par un seul exemple peut-être, ou par le seul penchant de sa nature. Là ces hommes sans foi, sans principes, qui ne comprennent pas, pour la plupart, la différence du bien et du mal, vivent ensemble, se communiquant leur lèpre, se complétant les uns par les autres, sans se douter que l'honnêteté existe dans le monde, sans qu'on leur apprenne raisonnablement qu'ils pouvaient eux-mêmes et qu'ils peuvent encore être honnêtes. « Une pièce de six pence, lisons-nous dans un rapport publié à Boston (2), une pièce de six pence tenue près de l'œil cache le disque d'une planète éloignée ; de même trois mille condamnés placés devant l'œil de chaque détenu lui cachent la société qui est derrière. » Le forçat voit le mal seul, il vit dans le mal ; aussi peut-on dire justement que le malheureux qui, pour un délit quelconque, délit qui ne suppose même pas une grande perversité morale, a mis le pied dans un bagne, est à tout jamais perdu. Il entre ce jour-là dans une congrégation de malfaiteurs, dans une société à part, dans une association ennemie, irréconciliable, qui accepte son infamie, et qui rend à la famille humaine exécration pour exécration. Dès qu'il a été entrevu dans cet antre de réprouvés, il est marqué pour toujours. Quoi qu'ils fasse plus tard, où qu'il aille, il sera partout reconnu ; cette société est impitoyable, elle ne souffre pas de déserteurs. Supposez, ce qui déjà n'est guère possible, supposez qu'un homme qui s'est gangrené au milieu d'une société honnête et qui a été criminel au milieu de nous, s'épure au bagne et devienne, comme le Trenmor de George Sand, vertueux au milieu du crime, qu'il parvienne à se créer, au sortir des galères, une existence honorable : savez-vous ce qui arrivera ? Il arrivera que nul déguisement, que nul coin de la France ne pourra le cacher à l'œil de ses anciens compagnons, qu'il sera bientôt reconnu, conspué, ramené dans les voies qu'il voulait éviter, car toutes les autres lui seront fermées.

(La suite à demain.)

(1) Pendant une visite que je fis, il y a quelques années, au bagne de Rochefort, je fus témoin d'un odieux spectacle qui m'édifia pour toujours au sujet de l'accouplement des condamnés. Au bord du chemin que je suivais dans le port, je vis à terre deux forçats. L'un avait une attaque d'épilepsie; il se tordait sur la terre; ses convulsions étaient horribles; on avait jeté sur son visage, pour le voiler aux passants, un mouchoir à carreaux bleus que je crois voir encore. Pendant ce temps, son camarade de chaîne s'était assis sur le sol; il ramassait du sable, le filtrait à travers ses doigt à demi fermés, et formait autour de lui de petits monticules disposés comme les carrés d'un damier. Lorsque le malade, se roulant dans ses convulsions, s'éloignait trop de lui et tendait leur commune chaîne, il le ramenait en le tirant rudement à lui; si le malade, au contraire, en se tordant, dérangeait la symétrie de son damier, il le repoussait à coups de poing. Ce spectacle me donna une idée de l'accouplement qui ne s'est jamais effacée en moi.

(2) *Essay on separate and congregate systems of prison discipline*, par M. Howe. Boston.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi, 10 Juin 1848. (Représentation n° 14.)

La Favorite,

grand-opéra en quatre actes, paroles de MM. Scribe, A. Royer et G. Vaez, musique de Donizetti.

M. BEAUCE, baryton, martin, remplira le rôle d'*Alphonse*.
Mme ARÇA, première chanteuse Stoltz, Falcon, remplira le rôle de *Léonor*.
Par suite de l'indisposition de M. BESSIN et pour faire marcher cette représentation, M. HANOÉ, seconde basse, remplira pour cette fois seulement le rôle de *Balthazar*.

On commencera à 7 heures.

Fonds publics et Bulletins de Bourse.

AMSTERDAM, 7 JUIN. — A l'ouverture de la bourse les fonds nationaux étaient un peu plus offert, mais ont fermé presque aux mêmes cotes qu'hier. Il existait plus de demande pour le 4 %. — Les transactions étaient peu animées. — Les fonds d'Espagne bien tenus avec affaires limitées. — Parmi les autres fonds étrangers, on peut encore citer les Russes 4 % qui restent demandés à un cours plus élevé. Les oblig. du Pérou plus offertes. Escompte 4 %.

ROTTERDAM, 7 JUIN. — A l'exception des fonds espagnols qui présentaient plus d'animation, les affaires étaient peu importantes.

LONDRES, 6 JUIN. — Les fonds anglais ont ouvert fermes ce matin, et les affaires ont été plus actives. Cons. ouvert 83 7/8 à 84, fermant 84 1/8 à 1/4 au compt. et à terme. Actions de la banque 191 à 193. Bons de l'échiquier 35 à 39 S. prime. — On n'a rien fait en fonds étrangers. Les cours sont fermes.

PARIS, 6 JUIN. — Les affaires ont été très calmes aujourd'hui et les variations sans importance. — Il n'a circulé aucune nouvelle. On attend le résultat des élections.

La rente de Naples ferme en hausse de 1,50 l'emprunt romain en hausse de 2 1/2 % et celui du Piémont de 10 fr. Aucune affaire dans les autres fonds étrangers.

ANVERS, 7 JUIN. — On a fait peu d'affaires. Après la bourse (2 3/4 h.) les fonds Belges ferment 2 1/2 %. 33 1/4 A. fonds Espagnols 5 % 9 5/8. Dette int. 16 5/8. On annonce la suspension de paiements de la maison Adan et Cie. à Bruxelles.

FRANCFORT, 5 JUIN. — Affaires très animées, presque tous les fonds, ainsi que les actions des Chemins de fer étaient demandés et trouvaient un placement facile.

FRANCFORT, 6 JUIN. — Quelques réalisations de bénéfices ont produit une légère baisse sur la cote d'hier 2 1/2 % met. 28 3/4, 5 % 56, 3 % Espagnols 16 3/8. Les autres valeurs sans mouvement.

BERLIN, 6 JUIN. — Tous les fonds indistinctement ont encore éprouvé une hausse assez considérable et les transactions ont été plus importantes quelles ne l'ont été depuis longtemps. Cette faveur continuait même à la clôture de la bourse. Les obligations de l'Etat ont été recherchées à des prix plus élevés. — Les actions de la banque entamentes de 6 %.

Bourse de Londres du 6 juin. — 4 heures.

	Argent.	Papier.		Argent.	Papier.
Consols Comp.	84⅛	84⅛	Mexique	14⅛	15⅛
Dito en liquid.			Russie	86	89
Belges	58	62	Colombie		
Hollande 5 p c.			Danois	64	68
Dito 4 p. c.	61⅛	62⅛	**Changes**		
Dito ½ p. c.	41⅛	42⅛	Amsterdam ct.	12 1	
Péruviens	32	34	3/m.	12 3½ ⅛	
4 p. c. portug.	16	17	Hambourg ct.		
5 p c. dit. 1834			3/m.	13 12½ ⅛	
Brésiliens	67	70	Paris court	25 45 55	
Det. act. esp. 5.	11⅛	12⅛	3/m.	25 85 90	
Dito 3 p c.	22	23	Francfort 3/m.	122	
Dito différée			Madrid 2/m.	40	
Dito passive	3⅛	3⅜	Naples 3/m.	36½	

Bourse d'Amsterdam du 7 juin.

Dette act.	2½	41⅞	Portug. à Le.	3	
Dito dito	3	48½ à 1/16	Dito dito	4	
Dito en liq	3		Do int. à Conto		
Dito dito	4	64⅛	O. russe Hope	5	92
Emprunt L. O.	4		Dito dito	5	91¼, 1/16
S. d'Amst.	3½		Certific. dito	5	79
Soc. de C.	4½	113	Dito dito	4	69⅜
Lac de Harl.	5		Bill. Stieglitz	4	67, 68½
C de fer du R.	4½	64⅛	Cert. à Hamb.	5	
Ch. de fer Holl.			Insc. au gr.-l.	6	50½
Dito	4½		Certific. dit.	6	
Belgique	4½		Pologne Cert.	4	
Do Rothsch.	2½		Lots Pol. fl. 300		
Esp. Ard. 35 l.	5	9⅛	Dito dito fl. 500		93
Dito de 510 l.	5	9⅝, 1/16	Amer. Phil. B.	6	
Dito Pièc. c.	5	9⅜, ⅝	Dito ct. de B.		
Dito	3	22¼	Autr. Mét.	5	
Do int. à 6 m	3	16 1/16	Dito	2½	27½
Coup. Ardoin.		6 1/16 1/16	Dito	4	
Passive		3	Braz	5	
Deferred			Dito 1843	5	67
Dett. diff. à P.		2⅞	N. Mexic.	5	12⅜

Peru	6	16⅞	
Grenade	1		
Venez	2½	18	

Changes.

Paris court	56½	A.
2/m	55⅜	A.
Madrid 3/m	200	a.
Lisbonne 3/m	40	A.
Gênes 2/m	44⅜	A.
Naples 2/m	71	P.
Vienne 6/S	30	A.
Francfort 6/S	98	A.
St-Pétersb. 2/m.	169	A.
Londres court.	11.97½	A.
2/m.	11.87½	A.
Hamb. court.	34	A.
2/m.	34⅜	A.

Bourse de Rotterdam du 7 juin.

COURS DE CLÔTURE.

PAYS-BAS. — Dette activ.	2½ 0/0	41 1/16	ESP. — Ard. int. L. 510	3 0/0	16⅜
Dito dito	3 »	48⅜	RUSSIE. — Emprunt		
Dito dito	4 »	63⅝	Hope 1798 & 1806	5 »	92 ⅛ ⅜
ESP. — Ard. de L. 170.	5 »	9½	AUTRICHE. — Certif. Met.	2½ »	27½

Bourse de Paris du 6 juin.

3p.c au compt	48 75	Société génér.		Paris Nord	355
» fin cour.	48 75	Esp. dette act.		» Strasb.	353 75
Emprunt 1837		» différée		» Lyon	310
» fin cour.		» nouv. 3 p.		Zinc Vieille Mt.	1850 ex.
5p.c. au compt	68 25	» dette int.	18	» Gr. Montag.	(div.
» fin cour.	68 25	Naples 3 p. c.	71 50	**Changes.**	
Banq. de Franc	1200	Rome Em. 1844	56½		
Caiss. G.	1000	CHEMINS DE FER.			
Belg. 5 p. 1840	66½	Paris St-Germ.			
» 5 p. 1842		» Vers. r. dr.	115		
» 4½ 1844		» » r. g.	98 75		
» 3 p. 1838		» Orléans	568 75		
» 2½ 1845		» Rouen	397 50		

Bourse d'Anvers du 7 juin.

BELGIQ. C de la bq	B. 2½		PRUSSE. Ditol. à Berl.	1852	
Cert. de la soc.-g.	R. 2½	33⅜ P.	NAPLES. Cert. Falconet.	5	
Emprunt	3		ETAT ROMAIN	5	57 P.
Dito	4		**Changes.**		
Dito	4½	61½ P.			
Dito de 1840	5	66¼, ⅜	Amsterdam court.		⅛ à ¼ av.
Dito 1842	5		2/m.		
HOLLANDE. Dette act.	2½		Rotterdam court.		
AUTRICHE. Métallique.	5		2/m.		
Dito 2½			Londres court.		25.60
Lots de fl. 250 emp. 1839			2/m.		
Dito de fl. 500			Hambourg court.		135½
POLOGNE. Lots de fl. 300.			2/m.		
dito de fl. 500			Paris court.		¼ av.
BADE. Lots de fl. 50 1840.			2/m.		
Dito 1845			Francfort court.		211
ESPAGNE. Emp. 1834	5	9⅜	2/m.		
Dette différée			Escompte		5 %
Dito active					
RUSSIE. Emp. à Ams H. Ce	5				
Dito dito nouvel.	5				

FRANCFORT 6 JUIN.			BERLIN. 6 JUIN.			VIENNE 3 JUIN.		
Métaliques.	5	55⅛, 56⅛	Obligat.	3 1/2	69⅛ à 69½	Métaliques.	5	61
»	4	47 P	Russ. (Roths.)		93 A	»	4	52
»	3	37 P	Dito Stiegl.	4	71 A	»	3	40
»	2 1/2	28⅛, 29⅛	Ch. de fer rhén.			»	2 1/2	
Banque		915, 925	» Aix à Maest.			Emprunt 1834		
Emp 1834 fl 500		90, 93	Obl de la S. C. M.			» 1839		
» 1839 fl 250		57, 59	Banque de Prus		72 A	Ch. de fer Lemb.		
Hollande	2 1/2	41⅛ à ⅜	Hollande	2 1/2		» du Nord.		
Espagn. d. int.		16⅛, 16⅜	Lot de Pol.	500	60 A	Lot de la Banq.		920 —
Changes.			Dito	300	34 A	Lots de 500 fl.		102
			Changes.			Dito de 250 »		62
Amsterd. court		101 P	Amst. court.		144⅛ P	**Changes.**		
2/m		100⅝ P	2/m.		142⅞ P			
Berlin court		104⅜ A	Hamb. court		150⅛ A			
3/m.			2/m.		149⅜ A			
Hamb. court		87⅜ A	Londres 3/m.		6 24⅜ A			
2/m.		86⅝ A	Paris 2/m.		81⅛ A			
Londres court		121⅛ A	Vienne 2/m.					
2/m.		119⅜ A	Francf. 2/m.		57 A			
Paris court		94⅛ A	St-Persb 3/S.					
3/m.								
Vienne court		105 P						
3/m								

Bourse de Bruxelles du 6 juin.

Emp. 1840 5 p.	66⅜	A	Act. S. Nat. 4 p.			**Changes.**		
» 1842 5 p. c.	66⅜	A	» S. de Com.					
» 1834 4½	62	A	» B. de B. 4 p.	55½	A	Amsterd. c.		¼ av.
» 1836 4 p. c.	55		» E. 1841 5 p.			Francfort. »		211
» 1833 3 p. c.			» Mrind. 4 p.			Hambourg. »		135
Dette act. 2½			» A. réun. 4 p.			Londres. »		25.57½
S. G. et R. 2½	33⅜	P	» B. Fonc. 4			Paris. »		¼ au pair
E. V. 1832 4 p.	77	A	Espag. Ardoin					
» 1843 5 p. c.	64⅛	A	» intérieur	9⅜	A			
Act. S. G 5 p. c.	710	A	Naples 5 p. c.					
» S. C. 4½	745	A	Romain 5 p. c.					

PAR TELEGRAPHE.

Bourse d'Amsterdam,

CE JOUR D'HUI 8 JUIN 1848.

Cours de clôture à 5 heures et quart.

PAYS-BAS. — Dette active	2½	41 7/8
Dito dito	3	48 5/8
Dito dito	4	64
ESPAGNE. — Ardoins de L. 510	5	9
Dito intérieur L. 510	5	16 1/2
RUSSIE. — Emprunt Hope 1798 & 1816	5	92 3/8
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques	5	25

Les fonds nationaux moins fermés avec peu d'affaires. Les Russes toujours plus recherchés. Les Autrichiens en baisse par suite des cours plus faibles reçus de Vienne.

LA HAYE, chez C. Vanlier Hzn, Spui, N° 75.